

Contrôle technique des VUL

634099

DATE DU CONTRÔLE
12/02/2008

NATURE DU CONTRÔLE
Visite technique périodique

CONTRÔLE INITIAL

RÉSULTATS DU CONTRÔLE
Procès-verbal - Page 1 Sur 1

Documents présentés
A1 - Carte grise

1 - Défauts à corriger avec contre-visite
5.3.2.1.4 PNEUMATIQUE : Usure l'essieu AVG

2 - Défauts à corriger sans contre-visite
1.4.4.1.1 PLAQUETTE DE FREIN
4.2.3.1.2 FEU ANTIBROUILLANT
5.3.2.1.3 PNEUMATIQUE : Déformation
5.1.3.1.3 PLANCHER : Déformation

Ce procès-verbal comporte

La directive sur le contrôle technique des véhicules utilitaires légers (VUL) circulant dans l'Union Européenne, a été modifiée.

La [directive de 2014](#) du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 relative au contrôle technique routier des VUL circulant dans l'Union, est modifiée par deux directives déléguées ([ici](#) et [là](#)) parues au Journal officiel de l'Union Européenne le 27 septembre.



- Elles visent notamment à « mettre à jour certaines désignations de la catégorie de véhicules » visés dans la directive de 2014

- Faire figurer le système eCall [système d'urgence fondé sur le numéro 112] dans la liste des éléments à contrôler.